



PRÉFET D'EURE-ET-LOIR

Arrêté n°15-07/08-PREF-CAB du 2 juillet 2015

portant autorisation de surveillance sur la voie publique par une entreprise de sécurité privée

**Le Préfet d'Eure-et-Loir,
Officier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu le code de sécurité intérieure, notamment son article L 613-1

Vu la loi n°83-629 du 12 juillet 1983 modifiée par la loi n° 2003-239 du 18 mars 2003, réglementant les activités privées de surveillance, de gardiennage et de transport de fonds, notamment son article 7 ;

Vu le décret n° 82-389 du 10 mai 1982 modifié relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services et organismes publics de l'Etat dans les départements ;

Vu le décret n°86-1099 du 10 octobre 1986 relatif à l'utilisation des matériels, documents, uniformes et insignes des entreprises de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds, de protection physique des personnes, notamment son article 6 ;

Vu l'autorisation du 23 janvier 2014 n° AUT-056-2113-01-22-20140367927 du Conseil National des Activités Privées de Sécurité portant autorisation d'exercer de l'entreprise de surveillance et de gardiennage " FAP EVENEMENT " sise 24 la Pinelais 35610 VIEUX VIEL ;

Vu la demande présentée le 30 juin 2015 par Monsieur Frédéric GODEY, gérant de la société FAP EVENEMENT tendant à obtenir l'autorisation d'exercer une mission de surveillance et de gardiennage à l'occasion du Festival du Thé Vert à Nogent-le-Rotrou du jeudi 2 juillet 2015 à partir de 20 heures au lundi 6 juillet 2015 à 12 heures ;

Vu l'arrêté municipal de la ville de Nogent-le-Rotrou du 30 avril 2015 portant d'une part, autorisation à Madame Christelle CHOUASNE demeurant 8 place Sully à Nogent-le-Rotrou, présidente de l'association L'ARROSOIR d'organiser le Festival du Thé Vert sur le site du Théâtre de Verdure à Nogent-le-Rotrou et d'autre part, portant sur la réglementation de la circulation et du stationnement lors de cette manifestation se déroulant les 3 et 4 juillet 2015 ;

Sur proposition du Directeur de Cabinet de la préfecture d'Eure-et-Loir ;

- A R R Ê T E -

Article 1 :

la société "FAP EVENEMENT", sise 24 la Pinelais à Vieux Viel, est autorisée à assurer une mission de sécurisation lors de la manifestation "Festival du Thé Vert" des 3 et 4 juillet 2015, sur le site du Théâtre de Verdure à Nogent-le-Rotrou, entre le jeudi 2 juillet 2015 à partir de 20 heures et le lundi 6 juillet 2015 à 12 heures ;

Article 2 :

cette surveillance pourra être assurée par :

Monsieur François HOTZ	Monsieur Frédéric GODEY
Monsieur François BOUQUEREL	Monsieur Abdelhalim CHANA
Monsieur Alain TRAMBOUZE	Monsieur Michel MORDAN

Monsieur Pascal WISNIEWSKI	Madame Marie KOS
Monsieur Eric FERRAND	Monsieur Jean-Marc NONCLERCQ
Monsieur Pascal JOLLE	Monsieur David BOUDIN
Monsieur Pierrick GUILLODO	Monsieur Martial LONGCOTE
Madame Hibak VINCENT	Monsieur François DAUPTAIN

agents de sécurité dûment habilités, titulaires d'une carte professionnelle valide et employés par la société visée à l'article 1^{er}

Article 3 :

le personnel de sécurité considéré assurant les patrouilles ne sera pas armé. Ce même personnel, affecté à cette mission, n'est pas habilité à exercer des missions relevant de la compétence des officiers de police judiciaire (interpellation ou contrôle d'identité notamment).

Tout incident, tout fait dommageable sur le ou les sites susvisés résultant de l'intervention de la société de sécurité privée bénéficiaire du présent arrêté ne saurait être de nature à engager la responsabilité de l'Etat.

Article 4 :

le Directeur de Cabinet de la préfecture d'Eure-et-Loir et le commandant du Groupement de Gendarmerie Départementale d'Eure-et-Loir sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.


Le Préfet

Nicolas QUILLET